UNITÉ PASTORALE DE LA RIVE

Paroisses Saint-Alexandre et Saint-Matthieu — Diocèse de Gatineau

Paroisse Saint-Alexandre	Paroisse Saint-Matthieu
1, chemin des Érables, Gatineau (Qc) J8V 1C1	69, rue de Provence, Gatineau (Qc) J8T 4V2
Tél. : (819) 561-3051 — fabrique.alex@videotron.ca www.stalexandre.org	Tél. : (819) 568-4305 — stmatthieu@videotron.ca — www.stmatthieu.org

« Ayez à cœur de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Il y a un seul Corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance. »

Éphésiens 4, 3-4

Gatineau, le 21 novembre 2026

CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAROISSIALES ET MISE EN PLACE DU CONSEIL PASTORAL DE L'UNITÉ (CPU)

À : Tous les fidèles de Saint-Alexandre et de Saint-Matthieu, ainsi qu'aux membres des CPP et des Conseils de fabrique

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Notre Église vit un tournant synodal et missionnaire : elle nous invite à redécouvrir que la communion n'est pas une stratégie, mais le fondement même de notre témoignage évangélique. C'est dans cet esprit, et dans le prolongement de ce que nous vivons déjà ensemble, que je m'adresse à vous.

Depuis l'Entente de 2003, confirmée par notre Protocole d'entente de 2010 approuvé par Mgr Roger Ébacher, nos deux paroisses cheminent ensemble au sein de l'Unité pastorale de la Rive. Ce protocole n'est pas un simple document administratif : il vise, comme le rappelle son préambule, à « mieux assurer la mission d'évangélisation de l'Église dans leur milieu respectif ». Il constitue notre cadre de référence commun et nous indique, en lui-même, ce qui nous reste à mettre en place pour que cette mission commune trouve son plein déploiement.

1. Pourquoi convoquer aujourd'hui ? La mise en place du CPU

Le protocole prévoit que l'Unité pastorale assure sa mission à travers trois instances concertées : la Table de concertation des fabriques (TCF), l'Équipe pastorale (ÉP) et le Conseil de pastorale unifié (CPU). La TCF et l'équipe pastorale sont en place et font leur travail. Le CPU, appelé à jouer un rôle important dans la réflexion, la concertation et l'orientation pastorale de l'Unité, n'a jamais été constitué.

Le protocole lui confie en effet une tâche que personne d'autre ne peut assumer à notre place :

- Établir, avec le prêtre modérateur, les besoins pastoraux des fidèles, suggérer des actions et planifier des activités ;
- Accompagner nos communautés dans l'élaboration d'une vision d'Église commune ;
- Formuler et mettre régulièrement à jour le projet pastoral communautaire de la Rive ;
- Proposer à la Table de concertation des fabriques le programme pastoral annuel et ses coûts afférents, ainsi que les orientations de promotion des activités de l'unité ;
- Être à l'écoute des paroissiens pour faire le lien et traduire leurs préoccupations.

L'absence du CPU prive toutefois l'Unité d'un lieu formel de concertation où les deux communautés peuvent réfléchir ensemble à leurs priorités pastorales, partager leurs préoccupations et coordonner

les initiatives qui contribuent à leur mission commune. Ce que les CPP, les équipes pastorales, les fabriques et tant de bénévoles accomplissent avec générosité depuis des années porte déjà beaucoup de fruits ; il s'agit simplement de leur donner un espace où se retrouver, se concerter et se soutenir.

Il importe de le dire clairement : le CPU ne remplace pas les CPP. Le protocole maintient le caractère propre de chaque paroisse, son lieu de culte et son identité ; les caractéristiques propres à chacune de nos deux communautés chrétiennes continuent d'exister, et chaque fabrique demeure responsable de l'administration financière de sa paroisse. Les CPP restent essentiels pour la vie propre à chaque communauté. Le CPU est le lieu où nous pensons la mission que nous ne pouvons accomplir qu'ensemble : la formation, la catéchèse, la préparation aux sacrements, le service aux familles et aux personnes vulnérables, et l'optimisation de nos ressources humaines.

2. Ce que nous vous proposons concrètement

Le protocole prévoit que le CPU est composé de « quatre paroissiens de chacune des deux paroisses membres, élus par l'assemblée générale des paroissiens convoqués à cet effet ». C'est pourquoi je propose aux CPP de Saint-Alexandre et de Saint-Matthieu de convoquer chacun leur assemblée générale paroissiale. Chaque communauté choisira ainsi elle-même, chez elle et parmi les siens, ceux qui la représenteront.

Mandat de ces deux assemblées :

- Présenter aux fidèles le sens et le bien-fondé de l'Unité pastorale de la Rive ;
- Élire quatre (4) personnes qui représenteront leur paroisse au sein du CPU.

Profil recherché pour les candidats :

Nous ne cherchons pas des experts, mais des disciples-missionnaires : des personnes ayant à cœur la vie de leur paroisse et l'avenir de l'unité, disponibles pour se réunir au moins une fois par mois, à l'écoute de l'Esprit Saint et des réalités de nos communautés.

Afin d'assurer une communication fluide entre le pastoral et l'économique, le CPU pourra, une fois constitué, inviter comme personnes-ressources le président de fabrique et le coordonnateur du CPP de chaque paroisse, selon les besoins.

Quant au calendrier, je vous le soumets comme une proposition plutôt que comme une échéance fixée. Chaque paroisse tiendra son assemblée générale de fin d'année, et nous souhaitons que la convocation de l'assemblée consacrée au CPU s'y ajoute dans un délai raisonnable, sans que la qualité de la démarche ni l'adhésion des communautés aient à en souffrir. Il importe en effet que les paroissiens soient bien informés du mandat du CPU et que les personnes intéressées puissent avoir le temps de se manifester. La date de la première rencontre du CPU sera arrêtée avec les membres élus, selon ce qui sera réaliste pour tous. Ainsi on pourrait aussi inscrire comme matière à étudier par le CPU : la planification de la prochaine année liturgique sur une base commune, solide et légitime.

3. Le protocole et sa mise à jour éventuelle

Certains se demandent peut-être s'il ne faudrait pas d'abord réviser le protocole. Celui-ci prévoit lui-même son chemin de mise à jour : rien n'y peut être changé ou modifié sans l'accord écrit des paroisses participantes, et l'entente demeure soumise à l'approbation de l'archevêque. Toute mise à jour suppose donc la délibération de chaque paroisse et la validation diocésaine.

Il reste que plusieurs dispositions du protocole gagneraient à être vécues avec le concours du CPU : c'est avec lui que la Table de concertation des fabriques élabore les contrats d'emploi et les critères d'évaluation, et c'est conjointement avec elle qu'il est prévu de bâtir la procédure de conciliation et de

médiation pour régler les différends. La mise en place du CPU constitue donc une démarche visant à donner pleinement suite aux mécanismes de collaboration prévus au protocole et à permettre aux deux communautés de poursuivre leur mission commune dans un cadre mieux structuré — dans un esprit de continuité, et non de correction du passé.

4. La démarche, en résumé

Étape	Qui	Quand
Convoquer l'assemblée générale de chaque paroisse et en fixer les modalités	Les membres des CPP, avec les Conseils de fabrique	À convenir, dans un délai raisonnable
Élire quatre représentants par paroisse	Les fidèles réunis en assemblée générale	À cette même assemblée
Tenir la première rencontre du CPU et amorcer la planification pastorale	Les huit membres du CPU, avec le prêtre modérateur	Date arrêtée avec les membres élus

Je vous remercie du fond du cœur pour votre engagement, votre patience et votre foi. Gardons à l'esprit que nous ne bâtissons pas une structure pour la structure, mais un instrument au service de l'Évangile sur la Rive, et que cette démarche ne pourra porter de fruits que si nous la vivons ensemble, dans la confiance et dans la paix.

Que l'Esprit Saint, artisan de communion, éclaire notre discernement.

Fraternellement dans le Seigneur,

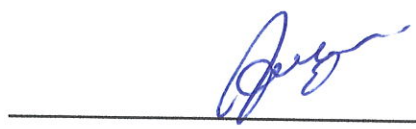

Père Polydor Twanga, OMI
Prêtre modérateur — Unité pastorale de la Rive
Paroisses Saint-Alexandre et Saint-Matthieu, diocèse de Gatineau